

# Conditions générales de fonctionnement de la Clinique Vétérinaire Péronne-Europe des Dr Martigny et Dartois 19 avenue de l'Europe - 80200 Péronne

Les présentes conditions sont consultables sur le tableau d'affichage de notre salle d'attente

Tout acte effectué sur un animal dans notre établissement de soins vétérinaires est soumis aux présentes conditions générales de fonctionnement.

## **1) Appellation de l'établissement de soins**

Notre établissement de soins est classé « clinique vétérinaire pour animaux de compagnie » conformément à l'arrêté du 13 mars 2015 relatifs aux établissements de soins vétérinaires et au cahier des charges publié sur le site internet de l'Ordre des vétérinaires (<https://www.veterinaire.fr/ressources-documentaires.html>)

## **2) Horaires d'ouverture et conditions d'accueil du public**

La clinique est ouverte du lundi au samedi de 08h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 sauf le jeudi de 8h00 à 12h00 (fermé le jeudi après-midi)

Les consultations ont lieu sur rendez-vous pendant les horaires d'ouverture.

## **3) Personnel affecté aux soins des animaux**

Dr. Vét. Martigny, associée, diplômée de l'ENV d'Alfort et de la faculté de médecine de Créteil.

Dr. Vét. Dartois, associé, diplômé de l'ENV d'Alfort et de la faculté de médecine de Créteil.

Mme Lafaux, AV niveau 3.

Mme Manier, AV niveau 3.

Mme Lecourt, Apprentie ASV en 2ème année

## **4) Prestations effectuées au sein de la clinique**

- Consultations de médecine générale
- Chirurgie de convenance
- Chirurgie des tissus mous
- Chirurgie orthopédique : le cas échéant par un intervenant extérieur avec l'accord du client
- Analyses sanguines :
  - Effectuées par nos soins avec le matériel suivant : Idexx (Vetlab station, Catalyst DX, Lasercyte, Snapshot DX, Coag DX)
  - Effectuées le cas échéant par un laboratoire extérieur avec accord du client
- Anesthésies générales selon les protocoles suivants sauf indications contraires dans le contrat de soins.

Le protocole est choisi en fonction de la nature de la chirurgie et de l'âge de l'animal :

§ Anesthésie fixe médétomidine-kétamine-diazépam

§ Prémédication médétomidine, induction kétamine-diazépam, relais gaz isoflurane

§ Réveil Atipamézole

- Imagerie médicale :
  - Réalisation de radiographies : générateur GeR, développement numérique Philipps (les radiographies peuvent être envoyée par mail au client sur simple demande).
  - Échographie (le cas échéant, les échographies cardiaques sont réalisées par un intervenant extérieur avec l'accord du client).
- Délivrance de médicaments :

- Conformément à la législation sur la pharmacie vétérinaire en vigueur.
- Ventes de produits d'hygiène et d'aliments diététiques et physiologiques.

### **5) Surveillance des animaux hospitalisés**

La surveillance des animaux hospitalisés est assurée par les Dr. Vét. Martigny et Dartois. Pendant les horaires de fermeture, les Dr. Vét. assurent la surveillance et les soins nécessaires selon les besoins de l'animal par des passages réguliers.

### **6) Permanence et continuité des soins**

Afin d'assurer en notre absence un suivi optimum des animaux qui nous sont confiés, notre établissement a passé un contrat de gestion des urgences avec les structures suivantes :

- *Clinique Vétérinaire des 3 Vallées – 19 route de Péronne – 80800 Villers-Bretonneux*
- *Clinique Vétérinaire Eurolia – 54 route de Saint-Quentin – 80400 Ham*

### **7) Espèces traitées**

Les espèces habituellement ou occasionnellement traitées dans notre établissement sont les suivantes :

- Chiens
- Chats
- Furets
- Rongeurs
- Lagomorphes

Nous ne disposons pas du matériel et des compétences nécessaires pour assurer les soins aux espèces non citées ci-dessus notamment les équidés et les animaux de rente. En cas d'urgence concernant ces espèces vous pouvez vous adresser à la :

- *Clinique Vétérinaire Eurolia - 54 route de Saint-Quentin à Ham – 03 23 81 29 66 (animaux de rente, équins)*
- *Clinique Vétérinaire Caduvel – 11 cours de Verdun à Arras – 03 61 58 23 90 (NAC, Reptiles, Oiseaux)*

### **8) Risque thérapeutique, risque anesthésique, risque lié à la contention, consentement éclairé du client**

Tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte chirurgical comportent un risque thérapeutique potentiel dont notre équipe informera le client. Cette information se fera verbalement dans le cadre de la pratique courante ou, dans le cas d'actes mettant en jeu le pronostic vital de l'animal, par écrit sous la forme d'un contrat de soins (voir chapitre « contrat de soins »).

Le comportement agressif d'un animal nécessite parfois l'utilisation de moyens de contention pouvant occasionnellement entraîner une blessure de ce dernier et ou du personnel soignant. Notre équipe informera dans ce cas le client de la nécessité d'utiliser une contention particulière pour des raisons de sécurité.

L'examen de l'animal ne sera effectué qu'en cas d'acceptation de la contention par le client.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention énoncées ci-dessus.

### **9) Contrat de soins, conditions particulières**

Toute intervention médicale ou chirurgicale qui fera l'objet de conditions particulières non précisées ou non mentionnées sur le présent document donnera lieu à la mise en place d'un

contrat de soins. Ce dernier apportera au client les informations nécessaires à l'obtention de son consentement éclairé.

#### **10) Décès de l'animal**

En cas de décès de l'animal, nous pouvons, si la législation le permet et si le client le souhaite, restituer le corps à fins d'inhumation.

Nous pouvons dans les autres cas assurer par l'intermédiaire de la *Société Esthima – 5 chemin de Boussières à Beauvois-en-Cambrésis* la crémation collective ou individuelle du corps. Toute demande d'incinération devra être écrite et signée par le client.

Les frais d'incinération sont à la charge du client.

#### **11) Admission des animaux visés par la Législation sur les chiens dangereux.**

Les chiens de première et deuxième catégories sont acceptés dans notre établissement à la condition expresse qu'ils soient muselés et présentés par une personne majeure.

#### **12) Admission des animaux errants**

Les animaux errants sont acceptés dans la clinique sous réserve d'un accord écrit de prise en charge par la mairie du lieu de découverte de cet animal.

#### **13) Conditions tarifaires**

Les tarifs des actes principaux sont affichés dans notre salle d'attente.

L'ensemble des tarifs est à la disposition du client sur simple demande.

Le total à régler correspond à la somme des prestations médicales, chirurgicales et des médicaments et autres produits délivrés. Il donnera lieu à la production d'une facture détaillée conformément à la législation.

La nature aléatoire de certains actes médicaux ou chirurgicaux rend difficile leur référencement voire même leur chiffrage exact. Dans ce cas un devis incluant des paliers financiers sera remis au client. Chaque dépassement de paliers devra donner lieu à une nouvelle acceptation du client.

#### **14) Modalités de règlement**

Les honoraires sont payables comptants en fin de consultation ou lorsque l'animal est rendu au client.

De manière exceptionnelle, un paiement différé peut être accepté selon des modalités convenues entre le vétérinaire et le client.

Un acompte pourra être demandé notamment lors d'hospitalisation de l'animal pour plusieurs jours, ou lors de soins de longue durée.

Les aliments et médicaments non entamés ne peuvent être repris.

Lors de paiement différé, des pénalités de retard calculées à un taux égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour d'exigibilité de la facture seront appliquées en cas de non-respect de la date de paiement indiquée sur la facture.

Le vétérinaire se réserve le droit de poursuivre le débiteur en cas de non-paiement.

#### **15) Litiges**

En cas de litige à caractère déontologique, le client peut s'adresser au *CROV – 6 boulevard de Belfort à Amiens 03 22 66 72 64*.

#### **16) RCP**

*ALLIANZ – 18 rue François Monnet 60120 Breteuil tél.:03 44 80 04 12*

### **17) Loi « Informatique et libertés », secret professionnel**

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, tout client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès des Dr Martigny et Dartois.

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel. Aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.